

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

OBJET :

**ACTUALISATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS**

N° CS2025-07

Nombre de délégués titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués

Présents : 30

Pouvoirs : 7

REPUBLIQUE FRANCAISE

Pôle métropolitain du Genevois français

**SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 07 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à midi, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 24 janvier 2025

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- **Délégués titulaires :**

M. Vincent SCATTOLIN - M. Daniel RAPHOZ - Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Max GIRIAT - M. Christophe ARMINJON - Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Claire CHUINARD - M. Christophe SONGEON - M. Jean-Claude TERRIER - M. Denis MAIRE - M. Pierre-Jean CRASTES - Mme Carole VINCENT - M. Julien BOUCHET - M. Patrick ANTOINE - M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - Mme Nadine JACQUIER - M. Jean-Luc SOULAT - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Eddi ETIENNE - M. Claude THABUIS - M. Benjamin VIBERT - M. Stéphane VALLI - Mme Nadine PERINET - M. Pierrick DUCIMETIERE

- **Délégués suppléants :**

M. Christian AEBISCHER suppléant de M. Bernard BOCCARD - Mme Marion BARGES-DELATTRE suppléant de M. Yves CHEMINAL - M. Bernard VUAILLAT suppléant de M. Patrice DUNAND - Mme Véronique LECAUCHOIS suppléant de M. Michel MERMIN

- **Délégués représentés :**

M. Denis LINGLIN donne procuration à M. Daniel RAPHOZ - Mme Annick GROSROYAT donne procuration à M. Vincent SCATTOLIN - M. Claude MANILLIER donne procuration à M. Christophe ARMINJON - Mme Marie-Pierre BERTHIER donne procuration à M. Christophe SONGEON - M. Florent BENOIT donne

procuration à Mme Carole VINCENT - M. Philippe MONET donne procuration à M. Stéphanie VALLI - M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

- **Délégués excusés :**

M. Denis LINGLIN - M. Patrice DUNAND - Mme Marie - Pierre BERTHIER - M. François DEVILLE – Mme Annick GROSROYAT - M. Bernard BOCCARD - M. Hubert BERTRAND - M. Claude MANILLIER - M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET -- Mme Isabelle HENNIQUAU –M. Yves MASSAROTTI – Mme Catherine BRUN - M. Cyril DEMOLIS – M. Yves CHEMINAL - M. Régis PETIT - M. Sébastien JAVOGUES

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

- Vu les articles 5711-4 et 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS 2024-57 en date du 13 décembre 2024 portant actualisation du tableau des emplois ;

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2025, il nécessaire de modifier le tableau des emplois :

Il est ainsi proposé de :

- **Créer un poste d'Attaché territorial** afin de créer un emploi de Directeur financier ce qui permettrait de répondre à l'évolution continue des enjeux financiers et administratifs ;
- **Modifier le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.**

Filière administrative :

Catégorie A

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services du Pôle métropolitain (selon la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants)
- 4 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché principal territorial dont un à détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- 12 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial

Catégorie B

- 2 emplois permanents à temps complet au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Catégorie C

- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'adjoint administratif
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1 ère classe

Filière technique :Catégorie A

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'ingénieur principal territorial

L'ensemble de ces postes est récapitulé dans le tableau des emplois ci-dessous.

Les dépenses résultant de ces créations ou modifications sont inscrites aux crédits du chapitre globalisé 012 du Budget primitif 2025.

Pôle métropolitain du Genevois français				
BUDGET PRINCIPAL				
EMPLOI PERMANENT				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire(s)
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Dir Ets Publics 10 à 20 000 hts	A	1	1	
Total emplois fonctionnels		1	1	
Filière administrative				
Attaché principal	A	4	4	
Attaché	A	12	10	7
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B			
Rédacteur	B	0	0	
Adjoint administratif	C	2	2	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Total Filière administrative		21	19	7
Filière technique				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire(s)
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A			
Technicien supérieur territorial chef	B			
Technicien supérieur territorial principal	B			
Technicien supérieur territorial	B			
Contrôleur de travaux en chef	B			

Contrôleur principal de travaux	B			
Contrôleur territorial de travaux	B			
Agent de maîtrise principal	C			
Agent de maîtrise	C			
Adjoint Technique principal 1ère classe	C			
Adjoint Technique principal 2ème classe	C			
Adjoint Technique 1ère classe	C			
Adjoint Technique 2ème classe	C			
Total Filière technique		1	1	
Total		23	21	7

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 14/02/2025

Publié ou notifié le 14/02/2025

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN

Le Président,
Christian DUPESSEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

S²LO

ID : 074-200075372-20250207-CS2025_07-DE